

Le 11 mars 2023, le comité consultatif « Réseaux Mobiles » légalement convoqué, s'est réuni en présence de Madame et Messieurs, NOUVEAU Isabelle, BODIN Alain, THEVARD Nicolas, AMIOT Samuel, CANAT Christophe, CLAUDON Julien, DELMOTTE Marc et TARARI Amine.

Absent excusé : Monsieur TARARI Amine

COMPTE RENDU N° 5 DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 11 MARS 2023

Ordre du jour :

- Signature du CR n°2 et Validation du CR n°3
- Finalisation et validation de la feuille de route
- Échanges sur les propositions de Simultech et de l'ANFR
- Préparation des travaux du sondage.

Ouverture de séance sur les échanges du conseil municipal du 10 mars 2023.

- Monsieur Le maire a informé les élus de l'acceptation du dossier d'urbanisme pour le permis de construire concernant le pylône du site des Vallières. Monsieur le Maire prendra ainsi légalement un arrêté qui sera affiché sur la commune. Cet affichage démarrera ainsi le délai légal de recours des tiers.
- L'opérateur Orange, suite au comité de suivi du dossier par la Préfecture des Yvelines, a informé la Mairie de Raizeux que concernant la couverture de notre commune par Orange, celle-ci s'est dégradée depuis l'étude radio 2019_LOT2. Cela suite au changement de site Orange sur la commune d'Épernon située au sud dans le département d'Eure-et-Loir. Suite à cette évolution, et si cela peut être envisagé, l'ajout d'Orange sur le site Site_ZN_78_001_S1_bis permettrait d'améliorer la couverture sur les 3 POI de Raizeux ». Orange est entré en contact avec SFR pour demander à être intégré dans le projet pour y implanter ces fréquences.
- La demande de budget pour la simulation sur base du devis Simultech a été présenté aux élus.

Une offre composée d'un volet proposant la simulation des niveaux d'exposition et d'options permettant la mesure avant/après le déploiement du pylône.

	Institut	Contenu	Prix en euros HT
Poste 1	Simulation	Simulation pour 4 opérateurs en 2G/3G et 4G Création de l'environnement - Calcul et simulation - Analyse des résultats - Rapport de simulation	4 070 €
Option			
Option 1	Campagne de mesure avant déploiement	Identification des sources - Campagne de mesure - Rapport de mesure	3 129 €
Option 2	Campagne de mesure après déploiement	Identification des sources - Campagne de mesure - Rapport de mesure	3 129 €

Les prix donnés dans le tableau ci-dessus s'entendent HT (TVA applicable 20%) et comprennent tous les frais liés à la réalisation de la mission :

Le délai de rendu de rapport pour le poste 1 est d'environ 2 mois à partir de la réception de commande. Pour les options N1 et N2 le délai est d'environ 1 mois après la campagne de mesure

Une campagne de mesures gratuites en remplissant 6 demandes distinctes en passant par mesures.anfr.fr et que la mairie s'enregistre sur le site.

En revanche pas de simulation des émissions de fréquence sur le projet d'antenne

Demande au conseil municipal, et notamment au comité des finances, si le tarif [Simultech](https://www.simultech.com) est acceptable. Dans le cas contraire de quelle enveloppe budgétaire nous pouvons disposer pour un mix des 2 propositions (mesures et simulations)

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner une suite favorable au devis Simultech (d'un montant global de 10 328 € HT). En effet, les contraintes budgétaires de la commune, notamment à cause de la hausse des coûts de l'énergie (x3), et les impacts potentiels pour les contribuables, ne permettent pas d'engager des montants aussi importants. Le conseil municipal soulève également l'intérêt et l'utilité de cette simulation. Toutefois, le conseil a décidé d'octroyer une enveloppe de 3 000€ pour accompagner le CCRM dans ses travaux. Cette enveloppe pourra être utilisée pour d'autres besoins que celui présenté en conseil municipal du 10 mars 2023.

Échanges sur les propositions de Simultech et de l'ANFR

Le CCRM échange de nouveau sur le besoin de mesurer les fréquences émises actuellement en y ajoutant la simulation du projet d'antenne.

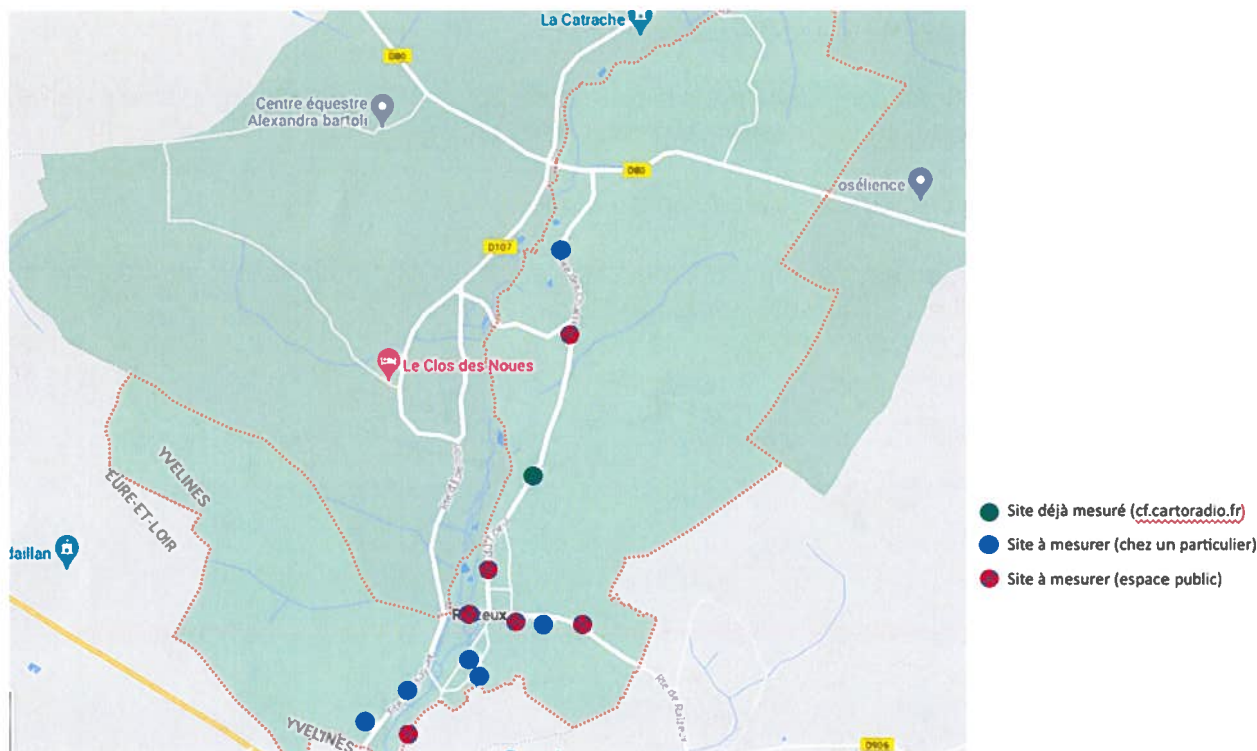
- Sur les mesures réelles des fréquences radioélectriques actuelles

Le CCRM décide de demander à l'ANFR, par l'intermédiaire de la mairie, la mesure de 6 points sur l'espace public de la commune :

- 2 route des ponts (entre école et médiathèque)
- 29 chemin des sapins (croisement Route des Vallières et chemin des sapins)
- 21 Route des Vallières (entrée de village)
- 30 route de Boulard (puits de la ville)
- 22 route du tilleul (centre intergénérationnel)
- 75 route des chaises (arrêt de bus croisement les chaises chemin de la garenne)

Les membres du CCRM demanderont également (à titre particulier) des mesures sur leurs lieux d'habitation.

Les mesures ainsi réalisées par la mairie sur les 6 points de l'espace public, ainsi que les points de mesures aux adresses privées, permettront ainsi d'obtenir un cadastre des émissions radioélectriques sur une douzaine de points sur notre commune. Elles seront complémentaires à celle déjà réalisée aux hameau des Roches (cf. carte ci-après).



- Sur la simulation des fréquences radioélectriques

Après un vote concernant la simulation et la proposition de Simultech : 1 membre a voté pour, 1 membre s'est abstenu, et 5 membres ont voté contre ce besoin, justifiant son choix par :

- le fait que cette étude n'apporterait pas assez d'éléments tangibles aux informations déjà à disposition du CCRM (cf. comptes-rendus n° 2 & 3). La simulation réalisée par SFR/Bouygues¹ indiquant déjà que dans un rayon de 100 m autour de l'antenne la mesure maximale est de 2 V/m, et qu'avec la distance, celle-ci décroît très rapidement. Avec les mesures qui seront réalisées par l'ANFR, le CCRM disposera déjà d'un bon état des lieux des fréquences émises et d'un éventuel dépassement des 6 V/m autorisés.
- quand bien même une étude de simulation serait réalisée, quelles déductions les membres du CCRM pourraient en conclure si les mesures simulées ne dépassent pas les limites réglementaires ? Le débat sur les éventuels effets sanitaires des fréquences est un débat national, voire international et pas d'un niveau local. Ce n'est pas le rôle du CCRM.

Le CCRM souhaite échanger avec une association permettant de mieux connaître les effets et les conséquences sanitaires des fréquences radioélectriques. N'ayant pas à date de réponse de Priarterm, une assemblée générale de cette association est prévue le 25/03. Monsieur Samuel AMIOT y participera en représentant la Marie. Il les relacera à cette occasion. En parallèle, le CCRM confie à Monsieur Christophe CANNAT, pour la prochaine réunion du 17 mars 2023, de proposer des associations permettant d'alimenter les réflexions du CCRM.

¹ Le CCRM et la mairie ne disposent pas des simulations de l'opérateur Free. Simulations non réalisées à date

Préparation des travaux du sondage

Le CCRM souhaite être accompagné dans la réalisation du sondage par un organisme externe afin de garantir l'impartialité, professionnalisme et méthodologie.

A ce titre, un devis a été adressé à 2 cabinets d'études.

Un cahiers des charges est en cours de rédaction par le CCRM pour définir les besoins et objectifs de l'étude. Il est à finaliser pour la prochaine réunion du 17 mars.

